Le PLUi de Coutances mer et bocage entre dans sa deuxième phase

Place au Projet d’Aménagement et de Développement Durables

La première étape du Plan Local d’Urbanisme intercommunal (PLUi), celle des diagnostics, est en passe de s’achever. A la rentrée de septembre, la communauté de communes est allée à la rencontre des communes du territoire pour échanger sur les enjeux de ce grand projet : valorisation et préservation du cadre de vie, rénovation du bâti, qualité des ressources, défi d’un urbanisme durable, agriculture, biodiversité… Le PLUi communautaire se construit en association avec les communes.

La prochaine étape est celle de la construction du Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD). C’est l’étape la plus importante du PLUi, celle qui va traduire le projet de territoire.

Le Projet d’Aménagement et de Développement Durables (PADD) fixera les orientations d’aménagement durable du territoire sur les 10 à 15 ans à venir. Il déterminera des objectifs chiffrés à atteindre pour répondre aux enjeux relevés : accueil de population, utilisation de foncier pour la construction, développement des énergies renouvelables et de la biodiversité…

Vous souhaitez suivre le projet ? Rendez-vous sur le site internet de la communauté de communes [**www.coutancesmeretbocage.fr**](http://www.coutancesmeretbocage.fr)**,** rubrique « grand dossier urbanisme ». Vous y trouverez tous les documents relatifs au projet, une vidéo ludique de présentation de quelques minutes et les prochains rendez-vous à venir, réunions publiques etc.

**A noter sur vos agendas, le jeudi 10 décembre prochain, une réunion publique PLUi/RLPi/AVAP, avec présentation des diagnostics et appel à idées sera organisée en visio-conférence. Pour participer, vous pouvez vous rendre sur le site internet de la communauté de communes, rubrique urbanisme ou actualité PLUi, et cliquer sur le lien indiqué.**

**Pour tout renseignement, vous pouvez nous contacter par courriel : plui@communaute-coutances.fr**

***Les étapes du projet***

